



Remboursement du crédit d'impôt perçu

Par **janpy**, le **11/04/2010** à **18:10**

Bonjour,

j'ai en 2007 fait installer une pompe a chaleur air air sur laquelle j'avais droit a un credit d'impôt apres renseignement auprès de l'administration fiscale celle ci ma confirmer le dossier que je lui soumettais etait conforme qu'il n' y avait aucune irregularite et qu'il respectait bien les textes en vigeur.Aujourd'hui la meme administration me demande de rembourser le credit d'impôt que j'ai perçu l'annee suivante en 2008avec des penalités

Que puis je faire face a cette situation je n'ai pas les moyens de remboursser la somme que l'on me demande

quelles sont les recours possible pour obtenir l'annulation de cette demande comment l'administration fiscale peut elle revenir sur ces dire.

je precises que j'ai rempli ma declaration comme je le fait chaque annee avec l'aide de mon centre des impots lors de permanences que cette administration organise dans ma ville